



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
**MONTESQUIEU**  
Canton de La Basse

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240314-2024\_013B-DE



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2024/013**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2024**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 08 mars 2024**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 08 mars 2024**

**Secrétaire de séance : Benoist AULANIER**

**Le 14 mars de l'année deux mille vingt-  
quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	D		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	E	Mme DUCOSSON	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	D		BOURGADE Laurence (Maire)	D	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRERE	LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	D		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	E	M. AULANIER	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	D		SIDAQUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	D		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme TALABOT
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	E	M. FREY	FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD			

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/013

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2024**

**Vu** la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015,

**Vu** la circulaire ministérielle du 30 novembre 2015 précisant les dispositions de la loi NOTRe applicables immédiatement à la préparation budgétaire 2016,

**Vu** le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**Vu** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 en annexe,

**Considérant** que le Débat d'orientation budgétaire est une obligation légale préalable au vote du budget. Il s'applique au budget principal et à l'ensemble des budgets annexes. C'est un outil d'information à destination des élus et de la population. Il a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,


## EXPOSE

Un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Le débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante. La délibération a pour objet de prendre acte de la tenue du débat en précisant qu'elle a lieu sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté par le Président.


### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Prend acte de la tenue du débat sur la base du Rapport d'orientation budgétaire.

Fait à Martillac, le 14 mars 2024



**Benoist AULANIER**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu